

Conseil Municipal du 18 septembre 2020

DEC 2020/09-03

DECISION

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LA SAS MEETHA ICPE

EXPOSE

La Commune de Soudan a été destinatrice le 31 juillet 2020 d'un dossier de demande d'enregistrement relatives à des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cette demande est présentée par la SAS MEETHA visant l'extension et la diversification de l'unité de méthanisation exploitée sur la commune de SOUDAN au lieu-dit Hochepie. Conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, M le Maire peut consulter pour avis sur le projet, le Conseil Municipal.

Un arrêté préfectoral est intervenu le 31 juillet 2020 par le Préfet de Loire-Atlantique, prescrivant la consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS MEETHA en application du titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement et notamment des articles L 512-7 et suivants et R.512-46-1 à R.46-30.

Compte tenu de la nature du projet, le projet de la SAS MEETHA relève de la procédure d'enregistrement au titre des rubriques 2781-2, 2780-2c, 2780-3b, 2716 et 2170.

La demande d'enregistrement présentée par la SAS MEETHA, donne lieu à une consultation du dossier par le public du 31 août au 26 septembre 2020 inclus.

Dans le cas de la SAS MEETHA, il s'agit d'un enregistrement pour une extension du volume d'activité pour une capacité de traitement de 46.5t/j, une demande de nouvelle rubrique de compostage 2780-3 pour 1t/j, la mise en place d'un plan d'épandage correspondant pour le digestat et la création d'activité de transit, regroupement de déchets non dangereux non inertes, la fabrication d'engrais, des supports de culture pour 9.5t/j.

Pour rappel, la SAS MEETHA a été créé en 2013 avec pour principale activité l'exploitation technique et commerciale de méthanisation et de compostage soit la production d'énergie renouvelable permettant la réduction des gaz à effets de serre d'origine fossile et la production d'énergie verte. La SAS MEETHA est devenue au 1^{er} mars 2018 une filiale de la société SEDE ENVIRONNEMENT intégrée au groupe VEOLIA.

M. le Maire soumet pour avis cette demande au Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le 25/09/2020
ID : 044-214401994-20200918-DEC_2020_09_03-DE

Conseil Municipal du 18 septembre 2020

DEC 2020/09- 03

DÉCISION

Après discussion, le Conseil Municipal prend acte de ce dossier mais ne souhaite pas se prononcer, sur la demande de SAS MEETHA pour principalement une extension du volume d'activité pour une capacité de traitement de 46.5t/j sur le site de Hochepie à SOUDAN (44).

Fait et délibéré le 18 septembre 2020
En Mairie à SOUDAN, le 18 septembre 2020
Pour copie conforme
Reçu en Préfecture, le 25 septembre 2020
Publié, certifié exécutoire, le 25 septembre 2020

Le Maire,
Jean-Claude DESGUÉS

Conseil Municipal du 18 septembre 2020

DEC 2020/09-03

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 14 septembre 2020

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020 A 20H30
Salle Polyvalente, rue Abbé Trigodet à SOUDAN 44110
sous la Présidence de M. Jean-Claude DESGUÉS, Maire

Présents :

- M. Jean-Claude DESGUÉS
- Mme Nathalie PIGRÉE
- M. Hubert POTIER
- Mme Alexandra MESTRARD
- M. Pascal GAULTIER
- Mme Morgane JAHIER
- M. Gildas LORANT
- Mme Annie MADIOT-GIRAUD
- Mme Christèle CERISIER
- M. Gaëtan GUÉRIF
- Mme Florence FLIPOT
- M. Bernard LEBRETON
- Mme Thérèse CHAUVIN
- M. Antoine GUIGOURSE
- Mme Elisabeth VEILLON
- M. Romain DUDOUET
- M. Xavier PARSY

Absents excusés :

- M. Nicolas GITEAU
- Mme Florence LEGRAS qui a donné procuration à Mme Morgane JAHIER

Secrétaire de séance :

Madame Florence FLIPOT est nommée secrétaire de séance

Assistaient également à la réunion :

- Mme Jennifer BARADARAN, Attachée Territoriale – Secrétaire Générale
- Mme Christèle LECONTE, Rédacteur Territorial